

DÉFINIR UNE STRATÉGIE : ÉVITER, RÉSISTER OU CÉDER À L'EAU ?

ALÉA



PRÉCIPITATIONS ET
INONDATIONS



DYNAMIQUES
LITTORALES

Lorsqu'un bien est exposé aux risques d'inondation ou de submersion marine, il est important de définir une stratégie de limitation des dégâts en amont de la crise, en fonction des caractéristiques du bâtiment et de l'aléa. On considère qu'il existe trois stratégies permettant de lutter contre l'eau : éviter l'eau (mettre le bâtiment hors d'atteinte de l'eau), résister à l'eau (empêcher la pénétration de l'eau dans le bâtiment) ou céder à l'eau (laisser entrer l'eau dans le bâtiment de manière contrôlée).

COÛT



faible

IMPACTS

Ces stratégies ne sont pas mutuellement exclusives, mais plutôt complémentaires. Elles font toutes partie intégrante de la gestion des risques liés aux catastrophes et sont toutes indispensables :

- La **stratégie Éviter** : le principe de précaution nous oblige à considérer la non-mise en danger de la vie et des moyens de subsistance de la population comme une priorité indiscutable.

- La **stratégie Résister** : vise principalement à atténuer les impacts, en particulier pour les structures déjà construites et exposées. Cependant, si l'on ne peut pas garantir de manière certaine la protection de la vie, il est impératif de revenir à la stratégie Éviter.

- La **stratégie Céder** : pointe vers un changement d'approche vis-à-vis de l'espace et du phénomène d'inondation. Cela implique d'apprendre à coexister avec elle. De nombreux exemples se trouvent dans des espaces publics inondables qui sont temporairement occupés par l'eau et peuvent être utilisés après, tout comme les logements sur pilotis.

La stratégie Éviter est considérée par le Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) comme la plus efficace et la plus rentable car elle permet d'éliminer la totalité des dommages potentiels causés par l'eau ; ses paramètres de mise en place étant restrictifs (Voir Guide de mise en place), elle ne peut être sélectionnée que dans certaines situations. Viennent ensuite par ordre de rentabilité la stratégie Résister et la stratégie Céder.

Attention, un **mauvais choix de stratégie peut avoir de graves conséquences humaines et matérielles**. Il faut être particulièrement vigilant et prendre en compte les caractéristiques de l'aléa lorsque la stratégie Résister est envisagée car si le bâtiment n'est pas en capacité d'empêcher l'eau de pénétrer, la vie des personnes présentes à l'intérieur peut être mise en péril.

Il est important de noter qu'aucune de ces trois stratégies n'est adaptée aux zones potentielles de courant fort.

NIVEAU DE COMPÉTENCE REQUIS



moyen

GUIDE DE MISE EN PLACE

Afin de définir quelle stratégie adopter face au risque d'inondation et/ou de submersion marine, il est conseillé de réaliser un diagnostic préalable de vulnérabilité au risque d'inondation. Pour cela, il est possible de faire appel à un professionnel ou d'effectuer

le diagnostic soi-même en évaluant à la fois l'exposition du bâtiment aux risques climatiques, à l'aide de plateformes gouvernementales telles que [Vigicrues](#) et [Géorisques](#) qui développent des modélisations de scénarios sur les inondations et submersions marines à venir, et la sensibilité du bâtiment, grâce à des outils d'auto-évaluation tel que celui développé par le [CEPRI](#).

La stratégie Éviter ne peut être appliquée qu'aux nouvelles constructions, et elle devrait être privilégiée par rapport aux deux autres approches, à condition que cela ne mette personne en danger. Lorsqu'il est possible de choisir, il est préférable de ne pas construire dans les zones exposées à des risques climatiques tels que les inondations et les dynamiques littorales. Cependant, dans les situations où il n'y a pas d'autre option, les dispositifs pouvant être utilisés consistent à [surélever les éléments de structure](#) du bâtiment (construction sur pilotis, surélévation sur remblais, etc.).

La stratégie Résister est applicable aux structures déjà en place. Cependant, en ce qui concerne les bâtiments futurs, il est important de ne pas compter exclusivement sur cette stratégie, car elle n'est pas entièrement fiable en raison des incertitudes liées aux changements climatiques et des effets potentiels des phénomènes climatiques extrêmes. Il ne convient pas de construire en se fiant à l'idée que cette stratégie sera la solution. Il s'agit de la stratégie la plus intuitive pour les occupants, qui ont tendance à se barricader dans leur habitation à la montée des eaux. Attention cependant, car l'efficacité de

cette stratégie, en plus d'une [communication adaptée](#) sur les risques, est soumise à plusieurs conditions :

- (1) la hauteur d'eau maximale ne doit pas dépasser 1 mètre ;
- (2) la durée de submersion doit être limitée (pas plus de 48 heures) ;
- (3) le délai d'alerte (temps entre l'annonce de l'arrivée de l'eau et son arrivée réelle au niveau du bâtiment) doit être suffisant afin de permettre la mise en place des dispositifs d'obstructions temporaires.

Les [dispositifs anti-eau](#) s'inscrivent dans cette stratégie et incluent notamment les batardeaux et les clapets anti-retours pour les canalisations.

La stratégie Céder peut être mise en place à la fois dans le cadre du bâti existant et du bâti neuf. Il s'agit d'une stratégie de dernier recours, car elle expose l'intérieur du bâti à d'importants dégâts potentiels. Elle doit être mise en place lorsque qu'il n'est **pas possible de surélever la structure** ou que les caractéristiques de l'inondation excluent un recours à la stratégie Résister (dans ce cas, il est nécessaire de laisser l'eau pénétrer dans le bâti afin d'éviter de trop grands dommages causés par l'action mécanique de l'eau). Si cette stratégie est sélectionnée, on emploiera des [matériaux résistants à l'eau](#), tels le béton ou l'acier, pour préserver les espaces intérieurs du bâtiment et on [concentrera les équipements et activités essentiels aux étages supérieurs](#).

FREINS ET LEVIERS

- ⊕ Quelle que soit la stratégie adoptée, il est **essentiel de mettre en place une zone refuge** afin de mettre en sécurité les usagers du bâtiment. Une [campagne de sensibilisation](#) doit également être menée afin **d'informer les occupants du bâtiment des risques climatiques** auxquels ils sont exposés et des **bons comportements** à adopter lors d'une catastrophe naturelle.
- ⊕ Autant que faire se peut, les [interactions sociales entre les occupants du bâtiment](#) doivent être renforcées car elles permettront d'instaurer une dynamique d'entraide, essentielle à la survie des populations, en cas d'inondation ou de submersion marine.
- ⊖ Même si un bien ne subit pas de dégâts lors d'une inondation, cela ne signifie pas qu'il est utilisable ou habitable pour autant. En effet, il n'est exploitable que si les **réseaux qui le desservent** (routiers, électriques, etc.) sont toujours fonctionnels. La stratégie de lutte contre l'eau sélectionnée doit donc être associée à des **dispositifs de préservation des réseaux**, tels qu'un [maillage efficace](#) ou des [systèmes de protection des réseaux](#).

EN SAVOIR PLUS

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) (2009), [Un logement "zéro dommage" face au risque d'inondation est-il possible ?](#)

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation CEPRI (2010), [Le bâtiment face à l'inondation](#)

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) (2015), [Comment saisir les opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité des territoires inondables face au risque d'inondation ?](#)

Cerema, Grenoble Alpes Métropole (2023), [Guide métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible](#)

Ministère de l'égalité des Territoires et du Logement, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2012), [Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant](#)